

COMMUNE DE BERNOS-BEAULAC

PROCES-VERBAL du conseil municipal du 24 juin 2019 à 20h

Convocation du 18 juin 2019

L'an deux mil dix- neuf, le vingt-quatre juin mil dix-neuf à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur COURBE Philippe, Maire

Nombre de Conseillers municipaux : 15 Présents : 11 - procurations : 3

PRESENTS: COURBE Philippe-MERIC Jean Paul- SEMPROLI Pascale - LAGARDERE Jean-Louis - CABANNES Michel -PEYRUSSON Denis- ROSEC Angélique -TURANI I BELLOTO Alexandra - LARTIGUE RENOUIL Jacqueline - CHAZOTTES Martine - BERNARD Pascal

Absents avec procurations : LAMBERT Didier- LABBE Sabrina - LACOMBE Céline-.

Absente : LACHAUX Evelyne

Secrétaire de séance : Mr MERIC Jean Paul

1- Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 mai 2019

Le procès-verbal est approuvé à 10 voix « pour » et 3 voix « contre » (J. Lartigue-Renuil, M. Chazotte, P. Bernard)

2- Délibération sur la modification du poste d'adjoint technique occupé par Coralie Chiarelli

Monsieur le Maire expose que Madame Chiarelli a l'opportunité d'être recrutée par le Syndicat de l'eau du Sud Bazadais à raison de 2x4h par semaine soit 8/35^{ème}. Cette création de poste se justifie par la prise de retraite de Madame Lacampagne et l'évolution du Syndicat. Son temps de travail pour la commune se trouverait réduit, passant de 20/35^{ème} à 16/35^{ème}. Monsieur le Maire précise que le Syndicat est amené à fusionner en 2023 ce qui laisse présager des perspectives d'évolution de carrière possibles.

Madame Lartigue trouve qu'un système de convention de mise à disposition de personnel à passer entre la Commune et le Syndicat permettrait de conserver le poste en totalité dans la commune. Ce système pratiqué dans de nombreux cas lui semble plus souhaitable.

Monsieur Bernard est inquiet quant à la clarification du temps de travail entre les deux postes. Il ne souhaite pas que l'une des structures (commune ou syndicat) se trouve à terme lésée, par des temps de travail non respectés.

Monsieur Courbe précise que le Syndicat aura un bureau spécifique permettant un travail dans des locaux séparés, que le salarié pourra noter éventuellement les heures de chevauchement s'il devait y en avoir.

Messieurs Peyrusson et Lagardère pensent qu'il faut garder une certaine souplesse et que le système de deux contrats séparés permet de clarifier au mieux les fonctions.

Après discussion, la modification du poste d'adjoint technique passant de 20/35^{ème} à 16/35^{ème} est approuvée à l'unanimité à compter du 1^{er} septembre 2019.

3- Remplacement du cuisinier du restaurant scolaire

Monsieur le Maire informe que Jean-Pierre Hernandez a obtenu une mutation au Lycée de Mourenx (64) à partir du premier septembre 2019 Ce poste lui offre une évolution de carrière avec la direction d'une cuisine importante : 11 000 repas jours avec internat, une dizaine de personne en cuisine...

Jacqueline Lartigue s'interroge sur les raisons de ce départ.

Philippe Courbe précise que les raisons sont certainement multiples mais qu'il y voit une promotion importante dont il a félicité Monsieur Hernandez.

Se pose maintenant le problème de son remplacement à Bernos Beaulac soit par un recrutement externe, soit en mutation interne avec la candidature de Sébastien Lespès qui a déjà effectué un remplacement de Jean-Pierre pendant 4 mois en 2018.

Après discussion il est décidé à l'unanimité de confier le poste de cuisinier à Monsieur Sébastien Lespès et de prévoir son remplacement au service voirie à partir de septembre.

4- Ouverture du poste de secrétaire de mairie

Monsieur le Maire informe que le départ à la retraite de Madame Lacampagne est prévu pour le 29/02/2020 et qu'il convient de procéder à un recrutement pour son remplacement. Il est proposé que celui-ci soit effectif au 01/01/2020 permettant une transmission des dossiers durant deux mois, Madame Lacampagne sera durant ces deux mois à mi-temps.

Il est nécessaire de lancer la procédure de recrutement dès à présent avec une sélection des candidatures fin septembre début octobre 2019.

Se pose le niveau de grade pour ce recrutement : soit niveau « Rédacteur » (catégorie B) soit niveau « Attaché » (Catégorie A). Il est proposé d'ouvrir le poste sur les deux grades, le choix pouvant s'opérer selon les candidatures présentes.

Monsieur Bernard n'est pas favorable à un recrutement de catégorie A, pour des raisons de coûts salariaux. Il estime que le poste ne présente pas de responsabilités suffisantes pour une catégorie A.

JP Méric précise que la fonction se complexifie de plus en plus et qu'il faudra plus trancher en fonction des candidatures, de leur formation et expériences plus qu'au grade proprement dit.

Il est abordé le problème de l'expérience souhaitée pour le poste et de la période d'essai qui pourra être demandée. La mise en place d'un poste contractuel sur un an serait souhaitée...

Après discussion il est décidé de lancer la procédure de recrutement sur les deux grades (Attaché et Rédacteur).

5- Délibération pour l'acquisition de matériel

JP Méric présente la possibilité d'acquérir du matériel dans le cadre de la politique d'aide du Département pour le passage au « 0 Phyto ». Il propose l'acquisition d'une balayeuse désherbeuse pour les caniveaux et de deux robots tondeurs pour le terrain de sport pour un coût Ht de 16 081€.

Une subvention de 9000€ pourrait être sollicitée au Département.

Après discussion il est décidé à l'unanimité de solliciter la subvention auprès du Département.

6- Travaux voirie

JP Méric indique que le devis concernant la consolidation des talus chemin de Labarie et de l'école, la création d'un caniveau supplémentaire au lotissement de la gare et la reprise du parking du Gîte de Bacourey (devis vu en commission en 2018 et programmé au budget 2019) a été réactualisé par l'entreprise Espuny pour un montant de 12 996€ TTC.

Après discussion, il est décidé à l'unanimité de lancer ces travaux.

7- Travaux Cimetière

JP Méric informe du résultat des dernières négociations pour la création d'un columbarium, de l'aménagement d'un jardin du souvenir et de 5 « cavurnes ». A prestation égale, l'entreprise Turani a une offre meilleure marché et a été retenue. Les travaux sont prévus pour septembre.

8- Question diverses

Denis Peyrusson informe le Conseil que le SICTOM du Sud Gironde a acquis un broyeur de végétaux qu'il met à disposition des communes membres. Il est nécessaire de s'inscrire sur un planning et d'avoir un personnel initié au fonctionnement de la machine.

La prochaine réunion du Conseil municipal a été prévisionnellement fixée au lundi 29 juillet 2019 à 20h.